

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 559

25 février 2016

SOMMAIRE

Baule Real Estate, S.à r.l.	26813	FVL Invest S.A.	26814
BB Royal Holding S.A.	26812	Gallery Capital S.A.	26815
Berg & Associés S.à r.l.	26812	Gallery Capital S.A.	26814
BP 62 S.A.	26805	Gallery Capital S.A.	26814
BP 62 S.A.	26805	Gallery Capital S.A.	26815
Capunited Holdings S.à r.l.	26805	Genesis Holdco S.à r.l.	26815
Cerep Ares S.à r.l.	26808	Ger Top S.A.	26820
CEREP Bac S.à r.l.	26808	GP Lux Invest S.A.	26820
CEREP Eastside S.à r.l.	26808	H.I.G. Global Holdings S.à r.l.	26820
CEREP Esplanade 3 S.à r.l.	26808	Indigoweb S.à r.l.	26813
CEREP III Finland S.à r.l.	26807	Les Espaces Réunions S.A.	26813
CEREP Investment Brahms S.à r.l.	26808	Limama SPF, S.A.	26814
CEREP Investment Fastighets S.à r.l.	26806	Luxembourg Building and Styling Company S.A.	26814
CEREP Investment France S.à r.l.	26807	Max & Co	26786
CEREP Investment Oxford S.à r.l.	26807	Noemes Development S.à r.l.	26786
CEREP Investment Parc de Seine S.à r.l.	26806	Orkor Luxco 1 S.à r.l.	26791
CEREP Investment U S.à r.l.	26807	Orkor Luxco 2 S.à r.l.	26821
CEREP Investment Wefora S.à r.l.	26807	Orkor Luxco C S.à r.l.	26789
CEREP Uranus S.à r.l.	26806	Oxley Properties S.A.	26832
Cerep USA S.à r.l.	26813	Quiral Luxembourg S.A.	26787
City Healthcare S.à r.l.	26806	Ramlo International Luxembourg	26817
Colmore Plaza JV S.à r.l.	26806	Redelic S.A.	26794
Exim S.à r.l.	26816	RFCL S.à r.l.	26832
Fadual Management S.à r.l.	26816	Robe Acquisitions S.à r.l.	26823
Farfadet S.à r.l.	26817	Rottmann Group S.à r.l.	26795
Finance Center Telenet S.à r.l.	26817	Scarborough Luxembourg S.à r.l.	26812
Financière de Grammond S.A.	26817	Silver Sea Properties (Orpington) S.à r.l.	26809
First London European Properties S.à r.l.	26817	The Fine Art Fund S.C.A., Sicav-Sif	26791
Fleurs du Monde S.à r.l.	26815	UKSA 60 CR S.à r.l.	26812
Fluor Finance International B.V./S.à r.l.	26816	VGO Special Situations I (Luxembourg)	26797
FMZ Trier S.à r.l.	26815	VPEAK 111 S.à r.l.	26803
Fora Consulting S.A.	26816	Weiler-Bau (Lux) GmbH	26812
Framus	26820		
Freliv & Sons S.à r.l.	26820		

Max & Co, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3258 Bettembourg, 44, rue Fernand Mertens.
R.C.S. Luxembourg B 173.939.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016051445/9.
(160009522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Noemes Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 141.178.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth of December,
Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED

Mr. Joseph ESFANDI, having his professional address at 4, Fitzhardinge Street, W1H 6EG London, United Kingdom, the "sole shareholder".

The appearing party is hereby represented by Peggy Simon, private employee, professionally residing at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

That the private limited liability company Noemes Development S.à r.l., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 141178 has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 26th of August 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2269 of September 17, 2008, page 108905 and which articles of incorporation have been amended as follows:

- by deed of the undersigned notary on the 9th of October 2009, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2160 of November 5, 2009, page 103672,

- by deed of the notary Martine Schaeffer, residing in Luxembourg, on the 21st of August 2013 published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2561 of October 15, 2013, page 122897,

The appearing party, represented as said before, has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder, being aware of the financial situation of the company, decides to dissolve the company Noemes Development S.à r.l. and to put it into liquidation.

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint the company Lennox Consulting S.A., with registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 168606 as liquidator of the company.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 and following of the law of August 10, 1915, concerning commercial companies.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party, and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, known to the notary, by her surname, Christian names, civil status and residences, the said appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf décembre,

Par-devant Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

Monsieur Joseph ESFANDI, ayant son adresse au 4, Fitzhardinge Street, W1H 6EG Londres, Royaume-Uni, l'associé unique.

La partie comparante est ici représentée par Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée Noemes Development S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 141.178, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 26 août 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2269 du 17 septembre 2008, page 108905 et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 octobre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2160 du 5 novembre 2009, page 103672,

- suivant acte reçu par le notaire Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 août 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2561 du 15 octobre 2013, page 122897.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique, déclarant avoir connaissance de la situation financière de la société, décide de dissoudre la société Noemes Development S.à r.l. et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer la société Lennox Consulting S.A., avec siège social à 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 168606 comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 14 décembre 2015. Relation: GAC/2015/10941. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202885/86.

(150227809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Quiral Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 10-12, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 77.184.

L'an deux mille quinze, le deux décembre.

Par-devant Nous Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme QUIRAL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 10-12, Grand-Rue, constituée suivant acte notarié du 18 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 9 du 6 janvier 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mario DUMONT, administrateur de sociétés, demeurant à B-9990 Maldegem, 12, rue Haantjesveld.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Louis FELICETTI, salarié, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Fernand SASSEL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant d'un million cent quatre-vingt-treize mille trois cents Euros (EUR 1.193.300.-) en vue de ramener le capital social de son montant actuel d'un million sept cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent cinquante euros (EUR 1.789.950,00) à cinq cent quatre-vingt-seize mille six cent cinquante euros (EUR 596.650,00), par réduction de la valeur nominale des actions de quinze euros (EUR 15,00) à cinq euros (EUR 5,00), afin de compenser des pertes constatées suite à un état comptable arrêté au 30 septembre 2015, à concurrence d'un million cent quatre-vingt-treize mille trois cents Euros (EUR 1.193.300.-).

2. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions prises.

3. Suppression des alinéas 5 et suivants de l'article 5 des statuts relatifs au capital autorisé.

4. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations des actionnaires représentés pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement. Il ressort de cette liste de présence que l'intégralité du capital social de la société est dûment représentée à l'assemblée.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un million cent quatre-vingt-treize mille trois cents Euros (EUR 1.193.300.-) pour le ramener de son montant actuel de un million sept cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent cinquante euros (EUR 1.789.950,00) représenté par cent dix-neuf mille trois cents trente (119.330) actions à cinq cent quatre-vingt-seize mille six cent cinquante euros (EUR 596.650,00), représenté par cent dix-neuf mille trois cent trente (119.330) actions de valeur nominale de cinq euros (EUR 5,00) chacune.

Cette réduction de capital est réalisée par absorption de pertes et réduction de la valeur nominale des actions de quinze euros (EUR 15.-) à cinq euros (EUR 5.-) chacune.

L'existence de ces pertes ressort de la situation comptable arrêtée au 30 septembre 2015.

Cette situation comptable restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution prises et qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent quatre-vingt-seize mille six cent cinquante euros (EUR 596.650,00), divisé en cent dix-neuf mille trois cent trente (119.330) actions d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,00) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer les alinéas 5 et suivants de l'article 5 des statuts relatifs au capital autorisé.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: M. DUMONT, L. FELICETTI, F. SASSEL, Patrick SERRES.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 décembre 2015. Relation: GAC/2015/10572. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202996/67.

(150227032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Orkor Luxco C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.689.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of December,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

Orkor Luxco 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred two Euro (EUR 12,502.-), with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177728 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, notary clerk, with professional address in Mondorf-les-Bains,
by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given on 3, 4 and 7 December 2015.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Orkor Luxco C S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred one Euro (EUR 12,501.-), with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 2 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 53 of 8 January 2015 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192689 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of 16 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 536 of 26 February 2015.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To amend the article 10.2. of the articles of association of the Company.

2 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolution:

Resolution

The Shareholder resolved to amend the article 10.2 of the articles of association of the Company. Said article will from now on read as follows:

“ 10.2. Procedure.

(i) The Board of Managers meets upon the request of any two (2) Managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board of Managers is given to all Managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a Manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Managers.

(iv) Any Manager who is not a resident of the Grand Duchy of Luxembourg may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as his proxy.

(v) Any Manager who is a resident of the Grand Duchy of Luxembourg may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager residing in the Grand Duchy of Luxembourg as his proxy.

(vi) The Board of Managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and if all the Managers having their residence in the Grand Duchy of Luxembourg are present or represented. Resolutions of the Board of Managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the Board of Managers are recorded in minutes signed by all the Managers present or represented at the meeting.

(vii) A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1.300-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le huitième jour du mois de décembre,
par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Orkor Luxco 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-) dont le siège social est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 177728 (l'«As-socié»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, cleric de notaire, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée en date des 3, 4 et 7 décembre 2015.

La précitée procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Orkor Luxco C S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-) dont le siège social est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné du 2 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 53 du 8 janvier 2015 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 192689 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du 16 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 536 du 26 février 2015.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification de l'article 10.2 des statuts de la Société.

2 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 10.2 des statuts de la Société. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

" 10.2. Procédure.

(i) Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'au moins deux (2) Gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les Gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un Gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

(iv) Tout Gérant qui ne réside pas au Grand-Duché de Luxembourg pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

(v) Tout Gérant qui réside au Grand-Duché de Luxembourg pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant résidant au Grand-Duché de Luxembourg, comme son mandataire.

(vi) Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et si tous les Gérants ayant leur résidence au Grand-Duché de Luxembourg sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement prises qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les Gérants présent ou représentés à la réunion.

(vii) Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 11 décembre 2015. GAC/2015/10897. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202898/129.

(150227310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

The Fine Art Fund S.C.A, Sicav-Sif, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 179.337.

Les comptes Annuels au 31 juillet 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051696/11.

(160009867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Orkor Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.681.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of December,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mitha Shuku Investment Ltd (acting as nominee for the People's Bank of China acting through State Administration of Foreign Exchange of the People's Republic of China), a company incorporated in the British Virgin Islands, having its registered address at P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, VG1110 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, notary clerk, with professional address in Mondorf-les-Bains, by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given on 4 and 7 December 2015.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Orkor Luxco 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred two Euro (EUR 12,502.-), with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 29 May 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1735 of 19 July 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177681 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of 16 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 487 of 21 February 2015.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To amend the article 10.2. of the articles of association of the Company.

2 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolution:

Resolution

The Shareholder resolved to amend the article 10.2 of the articles of association of the Company. Said article will from now on read as follows:

“ 10.2. Procedure.

(i) The Board of Managers meets upon the request of any two (2) Managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board of Managers is given to all Managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a Manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Managers.

(iv) Any Manager who is not a resident of the Grand Duchy of Luxembourg may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as his proxy.

(v) Any Manager who is a resident of the Grand Duchy of Luxembourg may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager residing in the Grand Duchy of Luxembourg as his proxy.

(vi) The Board of Managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and if all the Managers having their residence in the Grand Duchy of Luxembourg are present or represented. Resolutions of the Board of Managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the Board of Managers are recorded in minutes signed by all the Managers present or represented at the meeting.

(vii) A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1.300-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le huitième jour du mois de décembre,

par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Mitha Shuku Investment Ltd (agissant comme agent (nominee) pour People's Bank of China agissant par State Administration of Foreign Exchange pour la République Populaire de Chine), une société constituée aux Iles Vierges Britanniques, ayant un bureau au P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée en date des 4 et 7 décembre 2015.

La précitée procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Orkor Luxco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-) dont le siège social est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné du 29 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1735 du 19 juillet 2014 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 177681 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du 16 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 487 du 21 février 2015.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification de l'article 10.2 des statuts de la Société.

2 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 10.2 des statuts de la Société. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

" 10.2. Procédure.

(i) Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'au moins deux (2) Gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les Gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un Gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

(iv) Tout Gérant qui ne réside pas au Grand-Duché de Luxembourg pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

(v) Tout Gérant qui réside au Grand-Duché de Luxembourg pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant résidant au Grand-Duché de Luxembourg, comme son mandataire.

(vi) Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et si tous les Gérants ayant leur résidence au Grand-Duché de Luxembourg sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement prises qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les Gérants présent ou représentés à la réunion.

(vii) Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 11 décembre 2015. GAC/2015/10895. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202899/129.

(150227290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Redelic S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 30.360.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le huit décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

La société anonyme constituée et existant sous les lois de la Suisse "Ceric Holding SA", établie et ayant son siège social à CH-4052 Bâle, St. Alban-Anlage 46 (Suisse), inscrite au Registre du Commerce du canton de Bâle-Ville sous le numéro d'identification des entreprises (IDE/UID) CHE-100.645.172, et

ici représentée par Monsieur Denis BRETTNACHER, employé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

a) Que la société anonyme "REDELIC S.A.", établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 30360, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 avril 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 235 du 26 août 1989,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2581 du 26 novembre 2010;

b) Que le capital social est fixé à six cent quatre-vingt-six mille vingt Euros et cinquante-huit Cents (686.020,58 EUR), représenté par quatre cent cinquante (450) actions sans désignation de valeur nominale;

c) Que la partie comparante, représenté comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Associé Unique");

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

f) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, l'Associé Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit;

g) Que l'Associé Unique est investi de tous les éléments actifs de la Société et déclare reprendre de manière irrévocable tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour;

h) Que l'Associé Unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

i) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes.

j) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

k) Qu'il a été procédé immédiatement à l'annulation par lacération des titres au porteur.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. BRETTNACHER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 10 décembre 2015. 2LAC/2015/28311. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015203038/58.

(150228447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Rottmann Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 4, Lothrengeschgaessel.

R.C.S. Luxembourg B 202.242.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend fünfzehn.

Den zehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Johannes ROTTMANN, Geschäftsführer, wohnhaft in L-5405 Bech-Kleinmacher, 4, Lothrengeschgaessel.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung ROTTMANN GROUP S.à r.l..

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bech-Kleinmacher.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft sind Dienstleistungen im Bereich Mahlen und Mischen mit mobilen Mahl- und Mischanlagen, Dienstleistungen im Bereich Getreidereinigung und Konservierung mit mobilen Reinigungs- und Konservierungsanlagen, sowie der Handel mit Pflanzenölen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-).

Art. 7. Zur Abtretung von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung, in welcher wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten sein müssen.

Die Übertragung der Geschäftsanteile an Nichtgesellschafter infolge Sterbefalls bedarf der Zustimmung von Gesellschaftern, welche drei Viertel der den Überlebenden zustehenden Rechte vertreten.

Die laut Absatz 2 vorgesehene Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile, sei es an Reservaterben, sei es an den überlebenden Ehegatten oder, soweit dies durch die Statuten vorgesehen ist, an die andern gesetzlichen Erben übertragen werden.

Die Erben sowie die durch Verfügung von Todeswegen eingesetzten Vermächtnisnehmer, welche obige Zustimmung nicht erhalten, sowie auch keinen Abnehmer gefunden haben, welcher die vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt, können die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft veranlassen und zwar drei Monate nach einer Inverzugsetzung, die den Geschäftsführern durch den Gerichtsvollzieher zugestellt und den Gesellschaftern durch Einschreibebrief durch die Post zur Kenntnis gebracht wird.

Innerhalb der besagten Frist von drei Monaten können die Geschäftsanteile des Verstorbenen jedoch erworben werden, entweder durch die Gesellschafter, unter Vorbehalt der Bestimmungen des letzten Satzes von Art. 199 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen, oder durch einen von ihnen genehmigten Dritten, oder auch durch die Gesellschaft selbst, wenn sie die Bedingungen erfüllt, welche von einer Gesellschaft zum Erwerb ihrer durch sie verausgabten Wertpapiere verlangt werden.

Der Rückkaufpreis der Gesellschaftsanteile wird auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten Jahre, und wenn die Gesellschaft noch keine drei Geschäftsjahre aufzuweisen hat, auf Grund der Bilanz des letzten oder derjenigen der zwei letzten Jahre berechnet.

Wenn kein Gewinn verteilt worden ist, oder wenn keine Einigung über die Anwendung der im vorhergehenden Absatz angegebenen Rückkaufgrundlagen zustande kommt, wird der Preis im Uneinigkeitsfalle gerichtlich festgesetzt.

Die den Gesellschaftsanteilen des Erblassers zustehenden Rechte können nicht ausgeübt werden, bis deren Übertragung der Gesellschaft gegenüber rechtswirksam ist.

Die Abtretungen von Gesellschaftsanteilen müssen durch notariellen oder Privatvertrag beurkundet werden.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie, gemäß Art. 1690 des bürgerlichen Gesetzbuches, der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Zeichnung und Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Die ein hundert (100) Anteile wurden durch Herrn Johannes ROTTMANN, vorgeannt, gezeichnet.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2016.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Johannes ROTTMANN, Geschäftsführer, wohnhaft in L-5405 Bech-Kleinmacher, 4, Lothrengeschgaessel.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5405 Bech-Kleinmacher, 4, Lothrengeschgaessel.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. ROTTMANN, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 14 décembre 2015. Relation: GAC/2015/10945. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 15. Dezember 2015.

Référence de publication: 2015203058/131.

(150227957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

VGO Special Situations I (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 121.200,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.349.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of December, before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of VGO Special Situations I (Luxembourg), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.349 and having a share capital of EUR 122.200,- (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, on 6 September 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) number 2774 on 6 November 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, dated November 26, 2015, not yet published in the Memorial.

THERE APPEARED:

VGO Special Situations Fund I LP, a Cayman Islands exempted limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands and registered with the Cayman Trade and Companies Register under number 72111 (the Sole Shareholder),

here represented by Peggy Simon, private employee, whose professional address is in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares and requests the notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds the entire share capital of the Company; and

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decrease of the share capital of the Company from its current amount of one hundred twenty-two thousand two hundred Euro (EUR 122,200.-) to an amount of one hundred twenty-one thousand and two hundred Euro (EUR 121,200.-) by way of redemption and cancellation of one hundred (100) C shares, having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, representing the entirety of the C shares of the Company;

2. Subsequent amendment to article 5.1, 5.2, 5.10, 5.11, 5.15 and 21.9, of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the above changes;

3. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the cancellation of the C shares in the register of shareholders of the Company; and

4. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company from its current amount of one hundred twenty-two thousand two hundred Euro (EUR 122,200.-) to an amount of one hundred twenty-one thousand and two hundred Euro (EUR 121,200.-) by way of redemption and cancellation of one hundred (100) C shares, having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, representing the entirety of the C shares of the Company.

The Sole Shareholder declares that it has been agreed that from the date of the present Meeting an amount of four million one hundred thirty-two thousand seven hundred fifty-seven Euro (EUR 4,132,757.-) is payable by the Company to the Sole Shareholder in consideration for the redemption and cancellation of the C shares.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1, 5.2, 5.10, 5.11, 5.15 and 21.9 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The corporate capital of the Company is fixed at one hundred twenty-one thousand two hundred euros (EUR 121,200.-), represented by twelve thousand one hundred twenty (12,120) Shares having a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, fully paid up, divided into:

- twelve thousand one hundred fifteen (12,115) ordinary shares (the Ordinary Shares);
- one (1) B share (the B Share);
- one (1) D share (the D Share);
- one (1) E share (the E Share);
- one (1) F share (the F Share); and
- one (1) G share (the G Share).

5.2. The Class B Share, the Class D share, the Class E Share, the Class F Share and the Class G Shares are hereinafter referred to as the "Preference Shares". The Ordinary Shares and/or the Preference Shares are referred to as the "Shares" and "Share" shall be construed accordingly.

5.10. A reduction of share capital through the repurchase of a class of Preference Shares may only be made within the respective Class Periods.

- The period for the Class D Share(s) is the period starting on 9 December 2015 and ending no later than on 31 December 2016 ("the "Class D Period");

- The period for the Class E Share(s) is the period starting on the day after the Class D Period and ending no later than on 31 December 2017 (the "Class E Period");

- The period for the Class F Share(s) is the period starting on the day after the Class E Period and ending no later than on 31 December 2018 (the "Class F Period");

- The period for the Class G Share(s) is the period starting on the day after the Class F Period and ending no later than on 31 December 2019 (the "Class G Period"); and

- The period for the Class B Share(s) is the period starting on the day after the Class G Period and ending no later than on 31 December 2020 (the "Class B Period").

5.11. Where a class of Preference Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such class(es) of Preference Shares can be made during a new period (the "New Period") which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class G Period and the class of Preference Shares not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the following order: Class D, Class E, Class F, Class G, Class B (to the extent not previously repurchased and cancelled).

5.15. For the purpose of these articles of association, the following capitalised terms shall have the following meaning:

- "Available Amount" shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves as reserved in accordance with the articles of association and (ii) as the case may be by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the articles of association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting), (iii) any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the articles of association and (iv) any Profit Entitlement so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves,

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the articles of association.

OD = any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the articles of association.

PE = Profit Entitlement.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers of the Company in good faith and with the view to the Company's ability to continue as a going concern.

- "Available Liquidities" shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market

instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Board of Managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stocks or securities of other kind held by the Company.

- "Cancellation Amount" shall mean an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period).

- "Class Period" shall mean each of the Class B Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period and the Class G Period.

- "Interim Accounts" shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Account Date" shall mean the date no earlier than thirty (30) days but no later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preference Shares.

- "Profit Entitlement" shall mean the preferred dividends of the Preference Shares.

21.9. In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid in the following order:

- the holder(s) of the Ordinary Shares shall be entitled to a dividend equal to zero point zero one per cent (0.01%) of the nominal value of the Ordinary Shares;

- the holder(s) of the Class B Share(s) shall be entitled to a dividend equal to zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class B Share(s);

- the holder(s) of the Class D Share(s) shall be entitled to a dividend equal to zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class D Share(s);

- the holder(s) of the Class E Share(s) shall be entitled to a dividend equal to zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Share(s);

- the holder(s) of the Class F Share(s) shall be entitled to a dividend equal to zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class F Share(s);
- the holder(s) of the Class G Share(s) shall be entitled to a dividend equal to zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class G Share(s)."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the cancellation of the C shares in the register of shareholders of the Company.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English version prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Echternach, on the day stated above.

This deed has been read to the proxy holder of the appearing party, who signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le huitième jour de décembre, par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de VGO Special Situations I (Luxembourg), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.349 et disposant d'un capital social s'élevant à EUR 122.210,- (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, le 6 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 2774 le 6 novembre 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, le 26 novembre 2015, dont la publication au Mémorial est en cours.

A COMPARU:

VGO Special Situations Fund I LP, une société en commandite exemptée (exempted limited partnership) formée et régie selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège social se situe à Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 72111 (l'Associé Unique)

ici représenté par Peggy Simon, employée privée, dont l'adresse professionnelle se situe à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de la Société; et

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Diminution du capital social de la Société de son montant actuel de cent vingt-deux mille deux cents euros (EUR 122.200,-) à un montant de cent vingt et un mille deux cents euros (EUR 121.200,-) par voie de rachat et d'annulation de cent (100) parts sociales de classe C, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, représentant l'intégralité des parts sociales de classe C de la Société;

2. Modification subséquente des articles 5.1, 5.2, 5.10, 5.11, 5.15 et 21.9 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les changements ci-dessus;

3. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement de l'annulation des parts sociales de classe C dans le registre des associés de la Société; et

4. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de diminuer le capital social de la Société de son montant actuel de cent vingt-deux mille deux cents euros (EUR 122.200,-) à un montant de cent vingt et un mille deux cents euros (EUR 121.200,-) par voie de rachat

et d'annulation de cent (100) parts sociales de classe C, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, représentant l'intégralité des parts sociales de classe C de la Société.

L'Associé Unique déclare qu'il a été convenu, qu'à compter de la date de la présente Assemblée, un montant de quatre millions deux cent vingt-deux mille cinq cent huit euros (EUR 4.222.508,-) est dû par la Société à l'Associé Unique en contrepartie du rachat et de l'annulation des parts sociales de classe C.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier les articles 5.1, 5.2, 5.10, 5.11, 5.15 et 21.9 des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à cent vingt-et-un mille deux cents euros (EUR 121.200,-), représenté par douze mille cent vingt (12.120) Parts Sociales ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, intégralement libérées, divisées en:

- douze mille cent quinze (12.115) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires);
- une (1) part sociale de classe B (la Part Sociale de Classe B);
- une (1) part sociale de classe D (la Part Sociale de Classe D);
- une (1) part sociale de classe E (la Part Sociale de Classe E);
- une (1) part sociale de classe F (la Part Sociale de Classe F); et
- une (1) part sociale de classe G (la Part Sociale de Classe G).

5.2. La Part Sociale de Classe B, la Part Sociale de Classe D, la Part Sociale de Classe E, la Part Sociale de Classe F, la Part Sociale de Classes G sont dénommées ci-après les «Parts Sociales de Préférence». Les Parts Sociales Ordinaires et/ou les Parts Sociales de Préférence sont dénommées ci-après les «Parts Sociales» et «Part Sociale» et devront être interprétées en conséquence.

5.10. Une réduction du capital social, par le rachat d'une classe de Parts Sociales de Préférence, peut uniquement être réalisée aux Périodes propres à chaque classe:

- La période concernant la (les) Part(s) Sociale(s) de classe D est celle débutant le 9 décembre 2015 et s'achevant au plus tard le 31 décembre 2016 (la «Période de la Classe D»);
- La période concernant la (les) Part(s) Sociale(s) de classe E est celle débutant le jour qui suit la fin de la Période de la Classe D et s'achevant au plus tard le 31 décembre 2017 (la «Période de la Classe E»);
- La période concernant la (les) Part(s) Sociale(s) de classe F est celle débutant le jour qui suit la fin de la Période de la Classe E et s'achevant au plus tard le 31 décembre 2018 (la «Période de la Classe F»);
- La période concernant la (les) Part(s) Sociale(s) de classe G est celle débutant le jour qui suit la fin de la Période de la Classe F et s'achevant au plus tard le 31 décembre 2019 (la «Période de la Classe G»); et
- La période concernant la (les) Part(s) Sociale(s) de classe B est celle débutant le jour qui suit la fin de la Période de la Classe G et s'achevant au plus tard le 31 décembre 2020 (la «Période de la Classe B»).

5.11. Si une classe de Parts Sociales de Préférence n'a pas été rachetée et annulée lors de la Période de la Classe concernée, le rachat et l'annulation de ladite (desdites) classe(s) de Parts Sociales de préférence peuvent être réalisés durant une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui commence le jour qui suit la dernière Période de Classe (ou, le cas échéant, le jour qui suit la fin de la Nouvelle Période qui précède immédiatement une autre classe) et s'achève au plus tard une année après la date de départ de ladite Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commence le jour qui suit la Période de la Classe G et les classes de Parts Sociales de Préférence qui n'ont pas été rachetées et annulées durant leurs Périodes de Classes respectives viennent dans l'ordre suivant: Classe D, Classe E, Classe F, Classe G, Classe B (dans la mesure où elles n'ont pas été préalablement rachetées et annulées).

5.15. Aux fins des présents statuts, les termes suivants portant une lettre majuscules ont la signification suivante:

- «Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et de toute autre réserve librement distribuable, placée en réserve conformément aux présents statuts, et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale en relation avec la classe de Parts Sociales de Préférence qui doit être annulée, mais réduit de (i) toute perte (y compris les pertes reportées) exprimée de manière positive, (ii) toute somme à placer en réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des présents statuts, chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires applicables (pour éviter toute ambiguïté, sans double comptage), (iii) tout(s) dividende(s) au(x)quel(s) a (ont) droit le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires en vertu des présents statuts et (iv) tout Droit au Profit, de sorte que:

$$MD = (BN + R + RC) - (P + RL + D + DP)$$

Où:

MD = Montant Disponible;

NP = Bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés);

R = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables;

RC = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale en relation avec la classe de Parts Sociales de Préférence à annuler;

P = toute perte (en ce compris les pertes reportées) exprimée de manière positive;

RL = toute somme à placer en réserve(s) conformément aux exigences légales ou des présents statuts;

D = tout(s) dividende(s) au(x)quel(s) a (ont) droit le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires en vertu des présents statuts;

DP = Droit au Profit.

Le Montant Disponible doit être établi dans les Comptes Intérimaires des Périodes de Classe respectives, et sera estimé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance de la Société, de bonne foi et en considérant la capacité de la Société à poursuivre son activité.

- «Liquidités Disponibles»: signifie (i) l'ensemble de la trésorerie détenue par la Société (excepté les dépôts à terme avec une maturité excédant six (6) mois), (ii) tous les instruments du marché monétaire facilement négociables, les obligations, billets à ordre, et toute créance qui, de l'avis du Conseil de Gérance seront payés à la Société à court terme, moins tout endettement ou autres dettes de la Société exigibles dans moins de six (6) mois, déterminés sur la base des Comptes Intérimaires concernant la Période de Classe concernée (ou la Nouvelle Période, le cas échéant) et (iii) tout actif tel que des parts sociales, actions ou titres de toute nature détenus par la Société.

- «Montant de l'Annulation»: signifie un montant qui n'excède pas le Montant Disponible en relation avec la Période de Classe concernée (ou la Nouvelle Période, le cas échéant) dans la mesure où ledit Montant de l'Annulation ne peut pas être plus élevé que les Liquidités Disponibles correspondant à Période de Classe (ou Nouvelle Période) concernée.

- «Période de Classe»: signifie chacune des Période de la Classe B, Période de la classe D, Période de la Classe E, Période de la Classe F et Période de la Classe G.

- «Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société établis à la Date des Comptes Intérimaires applicable.

- «Date des Comptes Intérimaires» signifie la date intervenant au plus tôt trente (30) jours et, au plus tard dix (10) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la classe de Parts Sociales de Préférence concernée.

- «Droit au Profit» signifie les dividendes préférentiels des Parts Sociales de Préférence.

21.9. En cas de déclaration de dividende, ledit dividende sera attribué et payé conformément à l'ordre suivant:

- le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires aura (auront) droit à un dividende égal à zéro virgule zéro un pourcent (0,01%) de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires;

- le(s) détenteur(s) de Part(s) Sociale(s) de Classe B aura (auront) droit à un dividende égal à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale de(s) Part(s) Sociale(s) de Classe B;

- le(s) détenteur(s) de Part(s) Sociale(s) de Classe D aura (auront) droit à un dividende égal à zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale de(s) Part(s) Sociale(s) de Classe D;

- le(s) détenteur(s) de Part(s) Sociale(s) de Classe E aura (auront) droit à un dividende égal à zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale de(s) Part(s) Sociale(s) de Classe E;

- le(s) détenteur(s) de Part(s) Sociale(s) de Classe F aura (auront) droit à un dividende égal à zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale de(s) Part(s) Sociale(s) de Classe F;

- le(s) détenteur(s) de Part(s) Sociale(s) de Classe G aura (auront) droit à un dividende égal à zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale de(s) Part(s) Sociale(s) de Classe G».

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement de l'annulation des parts sociales C dans le registre des associés de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ce dernier l'a signé avec le notaire instrumentant.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 décembre 2015. Relation: GAC/2015/10799. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015203212/296.

(150227814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

VPEAK 111 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 184.329.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the ninth of December,
Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

Is Appeared:

Mr Guy VANDEN BERGHE, born on 19th July 1943 in Courtrai (Belgique), residing at 127, avenue Montjoie B-1180 Uccle-Bruxelles,

here represented by Mr Emmanuel LEBEAU, companies director, residing professionally at L-2430 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt,

by virtue of a proxy under private seal given in Bruxelles on 1st December 2015.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned and representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following:

1° The appearing party is the sole shareholder of “VPEAK 111 S.à.r.l.”, a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt, recorded with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 184.329, incorporated pursuant to a notarial deed dated 24th December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 905 of 9th April 2014 (the “Company”). The articles of incorporation of the Company have not been amended.

2° The share capital of the Company is set at seventeen thousand euro (EUR 17,000) represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (ii) five hundred (500) class B shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iii) five hundred (500) class C shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share), (iv) five hundred (500) class D shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share), (v) five hundred (500) class E shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share), (vi) five hundred (500) class F shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share), (vii) five hundred (500) class G shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share), (viii) five hundred (500) class H shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), (ix) five hundred (500) class I shares (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share), and (x) five hundred (500) class J shares (in case of plurality, the Class J Shares and individually, a Class J Share), each having a nominal value of one euro (EUR 1).

3° Mr Guy VANDEN BERGHE, prenamed, acting in its capacity as sole shareholder, hereby resolves to dissolve the Company with effect from today and to put the Company into liquidation. He assumes the function of liquidator of the Company.

4° In such capacity, he declares that the activity of the Company has ceased, that the Company has no more liabilities, that the sole shareholder is vested with all assets and hereby declares that he will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

5° All assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company shall be deemed transferred at book value to the sole shareholder as of the date hereof. The transfer of all assets and liabilities of the Company will be undertaken against the cancellation of the shares held by the sole shareholder in the Company.

6° All rights and obligations of the Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the sole shareholder.

7° The liquidator and sole shareholder has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company.

8° The accounts of the Company with respect to all past financial years are approved at the date of the present meeting and the liquidator and sole shareholder takes note of the liquidation accounts of the Company and hereby approves such accounts. The liquidator and sole shareholder waives the review of the liquidation accounts and the preparation of a report by an auditor to the liquidation.

9° Discharge is granted to the manager of the Company for the execution of his mandate.

10° The books and corporate documents of the Company will be maintained during the period of five (5) years at the registered office of the dissolved Company.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf décembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

Monsieur Guy VANDEN BERGHE, né le 19 juillet 1943 à Courtrai (Belgique), demeurant à 127, avenue Montjoie, B-1180 Uccle-Bruxelles,

ici représenté par Monsieur Emmanuel LEBEAU, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles, le 1^{er} décembre 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus et représentant l'intégralité du capital souscrit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée «VPEAK 111 S.à r.l.», ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.329, constituée suivant acte notarié en date du 24 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 905 du 9 avril 2014 (la «Société») et dont les statuts n'ont pas été modifiés.

2° Le capital social de la société est fixé à dix-sept mille euros (EUR 17.000), représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A, et individuellement, une Part Sociale de Classe A), (ii) cinq cents (500) parts sociales de classe B (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B, et individuellement, une Part Sociale de Classe B), (iii) cinq cents (500) parts sociales de classe C (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe C, et individuellement, une Part Sociale de Classe C), (iv) cinq cents (500) parts sociales de classe D (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D, et individuellement, une Part Sociale de Classe D), (v) cinq cents (500) parts sociales de classe E (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe E, et individuellement, une Part Sociale de Classe E), (vi) cinq cents (500) parts sociales de classe F (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe F, et individuellement, une Part Sociale de Classe F), (vii) cinq cents (500) parts sociales de classe G (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe G, et individuellement, une Part Sociale de Classe G), (viii) cinq cents (500) parts sociales de classe H (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe H, et individuellement, une Part Sociale de Classe H), (ix) cinq cents (500) parts sociales de classe I (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe I, et individuellement, une Part Sociale de Classe I), et (x) cinq cents (500) parts sociales de classe J (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe J, et individuellement, une Part Sociale de Classe J), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

3° Par la présente, Monsieur Guy VANDEN BERGHE, prénommé, en sa qualité d'associé unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Il assume la fonction de liquidateur.

4° En cette qualité, l'associé unique déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

5° L'universalité des éléments actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'associé unique à la date d'aujourd'hui. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des parts sociales détenues par l'associé unique dans la Société.

6° Tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'associé unique.

7° Le liquidateur et associé unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8° Les comptes de la Société relatifs aux exercices sociaux passés sont approuvés à la date de la présente assemblée et le liquidateur et associé unique prend note des comptes de liquidation de la Société et par la présente approuve ces comptes. Le liquidateur et associé unique renonce à l'examen des comptes de liquidation et à l'établissement d'un rapport par un commissaire à la liquidation.

9° Décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'exécution de son mandat.

10° Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au siège social de la Société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. LEBEAU et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 10 décembre 2015. 1LAC/2015/39168. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Référence de publication: 2015203220/124.

(150228691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

BP 62 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117a, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 145.198.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour BP 62 S.A.

Signature

Référence de publication: 2016051882/12.

(160010692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

BP 62 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117a, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 145.198.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour BP 62 S.A.

Signature

Référence de publication: 2016051885/12.

(160010695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Capunited Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 176.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Monsieur M. Bertrand Levoux

Gérant

Référence de publication: 2016051901/12.

(160010501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

CEREP Investment Parc de Seine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 118.380.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051903/10.

(160010030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

CEREP Uranus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.269.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051904/10.

(160010032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

City Healthcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.724.579,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 152.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2016051906/10.

(160011208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Colmore Plaza JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.155,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 121.599.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051908/10.

(160010416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

CEREP Investment Fastighets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 124.278.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051939/10.

(160010396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

CEREP Investment France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 127.924.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051940/10.

(160010410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

CEREP Investment Oxford S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.555,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 113.157.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051941/10.

(160010026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

CEREP Investment U S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.266.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051942/10.

(160010421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

CEREP Investment Wefora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 121.598.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051943/10.

(160010360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

CEREP III Finland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 130.291.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051947/10.

(160010380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

CEREP Eastside S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 141.156.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051935/10.

(160010465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

CEREP Esplanade 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 136.031.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051936/10.

(160011170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

CEREP Investment Brahms S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 114.495.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051937/10.

(160010031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Cerep Ares S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 113.155.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051932/10.

(160010299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

CEREP Bac S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 111.533.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051933/10.

(160010027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Silver Sea Properties (Orpington) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 89.660,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.711.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fifteen, the fourth day of December.

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Silver Sea Properties (Orpington) S.à r.l., in liquidation a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 160.711 and having a share capital of eighty-nine thousand six hundred sixty British Pounds (GBP 89,660.-) (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 29 April 2011 published on 7 July 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial), under number 1500. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 28 Octobre 2011 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, prenamed, published on 26 January 2012 in the Mémorial under number 218.

THERE APPEARED:

Harewood Nominees Limited, a limited company incorporated under English laws, having its registered office at 55 Moorgate, 4th Floor, EC2R 6PA London, United Kingdom, registered with the Companies House under number 2340158 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Peggy Simon, employee, residing professionally in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That it is the Company's sole shareholder and that the Meeting is thus validly constituted and may deliberate on the items on the agenda, as set out below;

II. That the Company was dissolved and put into liquidation on 26 August 2015, pursuant to an extraordinary general meeting of the Sole Shareholder of the Company held on 26 August 2015, before the undersigned notary, notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2930 on 26 October 2015.

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Presentation of the report by the Liquidation Auditor;
2. Approval of the Liquidator's report and of the liquidation accounts / Discharge (quitus) to the Company's Liquidator and Liquidation Auditor for the performance of their mandate;
3. Decision as to where the Company's books, documents and records will be kept for five years as from the date of publication of the closing of the liquidation in the Mémorial;
4. Measures concerning the deposit of any monies and values which could not be paid or handed over to the creditors or the shareholder entitled thereto;
5. Closing of the Company's liquidation and powers of attorney;
6. Any other business.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and approve the report by EQ Audit S.à r.l. (appointed as the Company's liquidation auditor (commissaire) (the Liquidation Auditor) pursuant to resolutions by the Company's Sole Shareholder dated 27 October 2015) on the proper performance of the actions taken by FIDES (Luxembourg) S.A. (appointed as the Company's liquidator pursuant to an extraordinary general meeting of the Company's Sole Shareholder held on 26 August 2015 (the Liquidator)).

Second resolution

After reviewing the Liquidation Auditor's report, the Sole Shareholder resolves to approve the Liquidator's report and the liquidation accounts dated 16 October 2015, and to grant the Liquidator and the Liquidation Auditor full discharge for the performance of their mandates.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to keep the Company's books, documents and records for a period of five years from the date of publication of the closing of the liquidation in the Mémorial at the following address: 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Fourth resolution

As all the Company's liabilities have been settled, the Sole Shareholder declares that in accordance with the report of the Liquidator (and the Liquidation Auditor's report), there is no need to deposit monies or values with the Consignment office (Caisse de consignation).

Fifth resolution

As all the Company's liabilities have been settled and all its remaining assets distributed as liquidation proceeds to the Sole Shareholder, and no liquidation proceeds (boni de liquidation) are outstanding, the Sole Shareholder resolves to close the liquidation.

All expenses and outstanding costs relating to this liquidation will be borne by the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder resolves to grant power to any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of TMF Luxembourg S.A., each of them acting individually:

1. to carry out and perform any formalities necessary to complete and file any outstanding tax returns of the Company;
2. to undertake any formalities necessary in connection with filing the accounts and closing the Company's liquidation.

These powers will expire one year after the closing of the Company's liquidation.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Sole Shareholder, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatrième jour du mois de décembre.

Par devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Silver Sea Properties (Orpington) S.à r.l., en liquidation une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.711 et disposant d'un capital social s'élevant à quatre-vingt-neuf mille six cent soixante livres sterling (EUR 89.660,-) (la Société). La Société a été constituée par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 29 avril 2011 publié le 7 juillet 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), sous le numéro 1500. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 28 octobre 2011 suivant un acte de Martine Schaeffer précitée, publié le 26 janvier 2012 au Mémorial sous le numéro 218.

A COMPARU

Harewood Nominees Limited, une société à responsabilité limitée (limited company) constituée en vertu du droit anglais dont le siège social se situe au 55 Moorgate, 4th Floor, EC2R 6PA Londres, Royaume-Uni, immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 2340158 (l'Associé Unique),

ici représentée par Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. qu'il est le seul associé de la Société et que l'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. Que la Société a été dissoute et mise en liquidation le 26 août 2015, suivant acte reçu par le notaire soussigné, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2930 du 26 October 2015 (le Mémorial).

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Présentation du rapport de liquidation du Commissaire;
2. Approbation du rapport du Liquidateur et des comptes de liquidation / Décharge (quitus) au Liquidateur et au Commissaire de la Société pour l'exécution de leur mandat;
3. Décision du lieu où les documents et livres de la Société seront gardés durant une période de cinq années à partir de la date de publication de la clôture de liquidation dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;
4. Le cas échéant, mesures prises en vue de la consignation des sommes et valeurs revenant aux créanciers ou à l'associé et dont la remise n'aurait pas pu leur être faite;
5. Clôture de la liquidation et procurations;
6. Divers.

IV. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte et d'approuver le rapport de liquidation de EQ Audit S.à r.l., nommé commissaire à la liquidation volontaire de la Société (le Commissaire) par des résolutions de l'Associé Unique en date du 27 octobre 2015 sur l'accomplissement en bonne et due forme de ses actions par FIDES (Luxembourg) S.A. nommé liquidateur de la Société par acte notarié du 26 août 2015 (le Liquidateur).

Deuxième résolution

Après avoir repassé en revue le rapport du Commissaire, l'Associé Unique décide d'approuver le rapport du Liquidateur et les comptes de liquidation daté du 16 octobre 2015 et de donner entière décharge aux Liquidateur et Commissaire pour l'accomplissement de leurs mandats.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de garder les documents, livres et records de la Société durant une période de cinq années à partir de la date de publication de la clôture de liquidation dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à l'adresse suivante: 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

Comme l'encours des dettes de la Société a été réglé, l'Associé Unique déclare en conformité avec le rapport du Liquidateur (et du Commissaire à la Liquidation) qu'il n'y a pas besoin de consigner des sommes ou valeurs à la Caisse de consignation.

Cinquième résolution

Comme l'encours des dettes de la Société a été réglé et que tous les actifs nets restants ont été distribués par le Liquidateur à l'Associé Unique comme boni de liquidation et qu'il n'y a plus de boni de liquidation, l'Associé Unique décide de clôturer la liquidation.

Toutes les dépenses et coûts restants en relation avec cette liquidation seront à charge de l'Associé Unique.

L'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et à tout employé de TMF Luxembourg S.A., chacun d'eux agissant individuellement:

1. de faire et d'exécuter toutes les formalités nécessaires afin de compléter et d'enregistrer les déclarations fiscales manquantes de la Sociétés; et
2. de faire tout le nécessaire pour déposer et/ ou enregistrer les comptes et tout ce qui est requis en relation avec la clôture de la liquidation de la Société,
ces pouvoirs expirant une (1) année après la clôture de la liquidation de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 décembre 2015. Relation: GAC/2015/10723. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015203074/160.

(150227465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Scarborough Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.660,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.083.

—
Rectificatif de la mention déposée le 07.01.2016 sous la référence L160002028

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016051614/10.

(160009329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Weiler-Bau (Lux) GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 202B, rue de Hamm.

R.C.S. Luxembourg B 39.537.

—
Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/1/2016.

Référence de publication: 2016051747/10.

(160009179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

UKSA 60 CR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 173.575.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2015, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051718/11.

(160009490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Berg & Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9236 Diekirch, 7, rue Goethals.

R.C.S. Luxembourg B 137.953.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG & MALDENER S.A R.L.

EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2016051866/13.

(160009944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

BB Royal Holding S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 181.509.

—
Der Jahresabschluss per 31-12-2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift
Verwaltungsrat

Référence de publication: 2016051864/11.

(160011100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Baule Real Estate, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 178.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016051863/13.

(160010696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Cerep USA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.336.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051952/10.

(160010390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Indigoweb S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 9, Giallewee.

R.C.S. Luxembourg B 100.301.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fischbach, le 18/01/2016.

Référence de publication: 2016053044/10.

(160011593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Les Espaces Réunions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 3, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 63.597.

Extrait de la résolution prise par les actionnaires en date du 10 décembre 2015

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Pour Les Espaces Réunions S.A.

Les administrateurs

Référence de publication: 2016053087/13.

(160011375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Limama SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016053089/10.

(160011857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Luxembourg Building and Styling Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 27.248.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19/1/2016.

Référence de publication: 2016053097/10.

(160011796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

FVL Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FVL Invest S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016052974/11.

(160011758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Gallery Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Pour la Société

Référence de publication: 2016052976/11.

(160012003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Gallery Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Pour la Société

Référence de publication: 2016052977/11.

(160012004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Gallery Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 115.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Pour la Société

Référence de publication: 2016052978/11.

(160012005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Gallery Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 115.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Pour la Société

Référence de publication: 2016052979/11.

(160012006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Genesis Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 180.418.

Les comptes annuels de la société Genesis Holdco S.à r.l. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016052983/10.

(160011455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Fleurs du Monde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 104, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 65.577.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLEURS DU MONDE S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016052966/12.

(160011338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

FMZ Trier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 159.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016052968/10.

(160011641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Fora Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 1B, Waistroos.

R.C.S. Luxembourg B 135.318.

—
Extrait de la résolution prise par l'actionnaire unique en date du 28 octobre 2015

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2015.

*Pour Fora Consulting S.A.**L'administrateur unique*

Référence de publication: 2016052969/13.

(160011374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Fluor Finance International B.V./S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 18.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 123.638.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2016052945/12.

(160011617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Fadual Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 150.626.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016052948/10.

(160011938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Exim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 104, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 65.575.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EXIM S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016052936/12.

(160011308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Finance Center Telenet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 165.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Finance Center Telenet S.à r.l.

Peter VANDEN EYNDEN / Simone REISEWITZ / Rob GOYENS

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B / A Manager

Référence de publication: 2016052939/12.

(160011820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Farfadet S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-7308 Heisdorf, 5, rue Jean Beck.

R.C.S. Luxembourg B 190.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016052952/9.

(160011322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Financière de Grammond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 140.152.

La version abrégée des comptes au 31 décembre 2014 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2016052959/11.

(160011975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

First London European Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 122.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016052962/9.

(160011420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Ramlo International Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 99.836.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting (the "General Meeting") of the shareholders of "Ramlo International Luxembourg", a public limited liability company ("société anonyme") (hereafter the "Company"), established and having its registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B under the number 99.836, incorporated pursuant to a notary deed on March 17, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Memorial C") number 511 on May 14, 2004. The Company's articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on December 17, 2012, published in the memorial C number 787 on April 3, 2013.

The meeting is opened by Mr. Damien MATTUCCI, residing professionally at 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, being in the chair (hereafter the “Chairman”),

The Chairman appoints as secretary Mr. Jonathan LEHMANN, residing professionally at 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Cyrille TERES, residing professionally at 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

A) The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are recorded in an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary.

B) As it appears from the said attendance list, all the issued shares, representing the whole share capital of the Company, are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

C) The agenda of the meeting is the following:

1. Consider the decision to proceed to the early dissolution of the Company and to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the company EUROTIME S.A., having its registered seat at 163, rue du Kiem L-8030 Strassen, as liquidator of the Company;
3. Determination of the powers of the liquidator;
4. Discharge to the Directors and to the Statutory Auditor
5. Any other business.

After the foregoing has been approved by the shareholders, the General Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to proceed with the early dissolution of the Company and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The General Meeting resolves to appoint EUROTIME S.A., having its registered seat at 163, rue du Kiem L-8030 Strassen, R.C.S. Luxembourg B 56.177, as liquidator of the Company (hereafter the “Liquidator”).

Third resolution

The General Meeting decides that the powers of the Liquidator will be as follows:

- The Liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the Law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.
- The Liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the Company.
- The Liquidator may pay advances, in cash or in kind, on the liquidation surplus after having paid the debts of the Company or made the necessary provisions for the payment of the debts.
- The Liquidator may, under his own liability, delegate for special operations one or more proxyholders for such capacities and for such period as to be determined by him.

Fourth resolution

The General Meeting decides to grant full and complete discharge to the Directors and to the statutory auditor for the execution of their mandate so far.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Strassen, at the new registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «Ramlo International Luxembourg» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 99.836, constituée suivant acte notarié du 17 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association («Mémorial C») numéro 511 du 14 mai 2004.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 décembre 2012, publié au Mémorial C numéro 787 du 3 avril 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jonathan LEHMANN, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Cyrille TERES, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution anticipée de la Société et de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination de la société EUROTIME S.A., ayant son siège social au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen, à la fonction de liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et de procéder à la liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer la société EUROTIME S.A., ayant son siège social au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen, à la fonction de liquidateur de la Société, R.C.S. Luxembourg B 56.177.

Troisième résolution

Les pouvoirs du Liquidateur seront comme suit:

- Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.
- Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- Le Liquidateur pourra payer des avances sur boni de liquidation, en numéraire ou en nature, après avoir payé les dettes de la Société ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.
- Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de donner décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, au siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. MATTUCCI, J. LEHMANN, C. TERES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 décembre 2015. Relation: EAC/2015/28738. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015203000/128.

(150228311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Framus, Société Anonyme.

Siège social: L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 54.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016052970/9.

(160011945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Freliv & Sons S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.117.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FRELIV & SONS S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016052973/11.

(160011778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Ger Top S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016052992/9.

(160011640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

GP Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 3, Marbuergerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 159.671.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marnach, le 19/01/2016.

Signature.

Référence de publication: 2016052999/10.

(160012031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

H.I.G. Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2447 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 185.526.

Les comptes annuels pour la période du 5 mars 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053006/11.

(160011879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Orkor Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.728.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of December,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Orkor Luxco 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred two Euro (EUR 12,502.-), with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177681 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, notary clerk, with professional address in Mondorf-les-Bains,
by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given on 3, 4 and 7 December 2015.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Orkor Luxco 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred two Euro (EUR 12,502.-), with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 29 May 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1795 of 25 July 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177728 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of 16 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 534 of 26 February 2015.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To amend the article 10.2. of the articles of association of the Company.

2 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolution:

Resolution

The Shareholder resolved to amend the article 10.2 of the articles of association of the Company. Said article will from now on read as follows:

“ 10.2. Procedure.

(i) The Board of Managers meets upon the request of any two (2) Managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board of Managers is given to all Managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a Manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Managers.

(iv) Any Manager who is not a resident of the Grand Duchy of Luxembourg may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as his proxy.

(v) Any Manager who is a resident of the Grand Duchy of Luxembourg may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager residing in the Grand Duchy of Luxembourg as his proxy.

(vi) The Board of Managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and if all the Managers having their residence in the Grand Duchy of Luxembourg are present or represented. Resolutions of the Board of Managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the Board of Managers are recorded in minutes signed by all the Managers present or represented at the meeting.

(vii) A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1.300-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le huitième jour du mois de décembre,
par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Orkor Luxco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-) dont le siège social est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 177681 (l'«As-socié»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, cleric de notaire, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée en date des 3, 4 et 7 décembre 2015.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Orkor Luxco 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-) dont le siège social est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné du 29 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1795 du 25 juillet 2014 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 177728 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du 16 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 534 du 26 février 2015.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification de l'article 10.2 des statuts de la Société.

2 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 10.2 des statuts de la Société. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

" 10.2. Procédure.

(i) Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'au moins deux (2) Gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les Gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un Gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

(iv) Tout Gérant qui ne réside pas au Grand-Duché de Luxembourg pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

(v) Tout Gérant qui réside au Grand-Duché de Luxembourg pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant résidant au Grand-Duché de Luxembourg, comme son mandataire.

(vi) Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et si tous les Gérants ayant leur résidence au Grand-Duché de Luxembourg sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement prises qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les Gérants présent ou représentés à la réunion.

(vii) Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 11 décembre 2015. GAC/2015/10896. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202900/129.

(150227298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Robe Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 202.248.

— STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the ninth of December.

Before, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited company, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B182789, represented by Mr Louis Paletta, acting in his capacity as A manager of Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l., signing together with Mr Davy Toussaint, acting in his capacity as B manager of Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l.,

here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Robe Acquisitions S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition,

development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 12,500 (twelve thousand five hundred Great Britain Pounds), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of GBP 1 (One Great Britain Pound) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 16 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Drag-along rights. If one or more shareholders holding shares representing at least 75 per cent of the share capital (each a Dragging Shareholder and together Dragging Shareholders) intend to transfer all of their shares held in the Company against cash consideration or any other consideration (including without limitation newly issued shares, a combination of cash and newly issued shares, loan notes or otherwise) to a third party (the Transferee), save for any third party that is an Affiliate of any of the Dragging Shareholders, the Dragging Shareholders shall have the right to force the transfer by all the other shareholders (and only all the shareholders) (each a Draggéd Shareholder) of all (and not less than all) of their shares to the Transferee on the terms and conditions set out below.

In order to exercise their drag along rights under this article 10, (i) the Drag Along Shareholders must act jointly by unanimous consent and (ii) the Dragging Shareholders shall serve a written notice to each of the Draggéd Shareholders in advance of the intended transfer (a Drag Along Notice) at the Draggéd Shareholder's address set forth in the share register. If there is only one Dragging Shareholder, the use of the terms "Dragging Shareholders" shall be construed accordingly.

The Drag Along Notice shall include the intended date and hour at which the Transferee shall have received from the Draggéd Shareholder the Transfer Documents signed by the Draggéd Shareholder, which shall be no earlier than the same day as the day of the transfer by the Dragging Shareholders of their shares to the Transferee (the Drag-Along Completion

Date). The Drag-Along Completion Date may be amended by way of a notice served by the Dragging Shareholders to a Dragged Shareholder. For the purpose of these Articles, Transfer Documents shall mean those agreements and any other documents required from the Dragged Shareholders in connection with the transfer of their shares by the Dragged Shareholders pursuant to the terms of this article 10, including, without limitation, transfer agreements, confidentiality agreement, notices of transfer, escrow agreement, or subscription letter to subscribe for newly issued shares of the Transferee, that are communicated to the Dragged Shareholders by the Dragging Shareholders at any time before the Drag-Along Completion Date (whether they are accompanying the Drag Along Notice or not).

Upon receipt of the Drag Along Notice, a Dragged Shareholder shall have the obligations towards all the Dragging Shareholders to transfer all of its shares to the Transferee on terms no less favourable as shall have been agreed between the Dragging Shareholders and the Transferee on the Drag-Along Completion Date, as set out in the Transfer Documents. For that purpose, a Dragged Shareholder shall deliver to the Transferee the Transfer Documents signed by it that must be received by the Transferee on or before the Drag-Along Completion Date.

If, at the Drag Along Completion Date, a Dragged Shareholder defaults in transferring its Shares pursuant to this article 10, the Company shall be authorized to, under an irrevocable special power of attorney hereby granted by each of the Dragged Shareholders, effective as of the default by the Dragged Shareholder, in the name and on behalf of the Dragged Shareholder, execute and deliver the Transfer Documents and to execute and deliver all other documents and do all things which the Company may, at its sole discretion and on the terms determined at its sole discretion by it, consider to be necessary for the performance by the Dragged Shareholder of its obligations under this article 10, including, without limitation, the signature of the Company's registers on the Dragged Shareholder's name and behalf to record the transfer of the Shares of the Dragged Shareholder to the Transferee and the receipt by the Company of the consideration for such transfer.

Each of the Dragged Shareholders shall ratify and confirm, to the extent required, all actions carried out and all documents executed by the Company in the exercise of their special power of attorney set out in the above paragraph.

If, upon receipt of the Drag Along Notice and before the Drag Along Completion Date, a Dragged Shareholder transfers any of its shares to any person other than the Transferee, the Dragged Shareholder shall remain liable to perform the obligations arising out of the exercise of the drag along rights under this article 10 by the Dragging Shareholders and the transferee shall be jointly liable with such Dragged Shareholder and be treated as a Dragged Shareholder for the purpose of this article 10.

The liability of the Dragged Shareholders under this article 10 shall be several and not joint and several.

For the purpose of this article 10:

(a) Affiliate means in relation to any person, any Subsidiary or Ultimate Holding Company of that person and any other Subsidiary of that Ultimate Holding Company.

(b) a company is a Subsidiary of another company, its Holding Company, if that other company:

- (i) holds a majority of the voting rights in it, or
- (ii) is a member of it and has the right to appoint or remove a majority of its board of directors, or
- (iii) is a member of it and controls alone, pursuant to an agreement with other members, a majority of the voting rights in it,

or if it is a Subsidiary of a company that is itself a Subsidiary of that other company.

(c) a company is a Wholly-Owned Subsidiary of another company if it has no members except that other and that other's wholly-owned Subsidiaries or persons acting on behalf of that other or its wholly-owned Subsidiaries.

(d) Wholly-owned Group means a body corporate and any Holding Company of which it is a Wholly-Owned Subsidiary and any other Wholly-Owned Subsidiaries of that Holding Company (including any wholly-owned Subsidiary of the body corporate).

Art. 11. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 16 of these articles of association.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 13. Management. The Company is managed by one or more managers. Each manager may be assigned either an A or a B signatory power. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 13 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers, and in case A and B managers have been appointed, by the joint signatures of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power.

The manager, or in case of plurality of managers, any two managers, and in case A and B managers have been appointed, a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power jointly may subdelegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 14. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 15. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 16. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 17. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 18. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 20. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 22. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l., prenamed:	12,500 (twelve thousand five hundred) shares
Total:	12,500 (twelve thousand five hundred) shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of GBP 12,500 (twelve thousand five hundred Great Britain Pounds) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2016.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

- the number of managers is set at 3 (three). The sole shareholder appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

As A manager:

- Louis Paletta, whose professional address is 7 Village Circle, Suite 335, Westlake, USA.

As B managers:

- Davy Toussaint, whose professional address is 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; and

- David Catala, whose professional address is 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. the registered office is established at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing party, the proxyholder(s) of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B182789, représentée par M. Louis Paletta agissant en capacité de gérant A de Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l., signant conjointement avec M. Davy Toussaint, agissant en capacité de gérant B de Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l.,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Robe Acquisitions S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de GBP 12.500 (douze mille cinq cents livres sterling) et est représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Vente forcée (Drag-along). Si un ou plusieurs associés détenant des parts sociales représentant au moins 75 pour cent du capital social de la Société (chacun un Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée et ensemble Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée (Dragging Shareholder)) ont l'intention de céder toutes leurs parts détenues dans la Société en contrepartie d'un paiement en numéraire ou tout autre paiement (y compris, sans restriction, de parts sociales nouvellement émises, une combinaison de paiement en numéraire et de parts sociales nouvellement émises, de titres d'emprunt ou autres) à un tiers (le Bénéficiaire), à l'exception d'un tiers qui est un Affilié d'un des Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée, les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée ont le droit de forcer le transfert de toutes (et pas moins que de toutes) les parts sociales détenues par les autres associés (chacun un Associé Tenu de Céder) au Bénéficiaire sous les modalités et conditions décrites ci-dessous.

Afin d'exercer leurs droits de vente forcée sous cet article 10, (i) les Associés «Drag-Along» doivent agir par accord unanime et (ii) les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée doivent notifier les Associés Tenus de Céder par écrit en avance du transfert prévu (la Notification de Cession (Drag-Along Notice)), envoyé à l'adresse de l'Associé Tenu de Céder incluse dans le registre des associés. S'il n'y a qu'un seul Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée, le terme des «Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée» est à modifier en conséquence.

La Notification de Cession doit inclure les date et heure prévue à laquelle le Bénéficiaire aura reçu de la part de l'Associé Tenu de Céder les Documents de Transfert signés par lui, qui ne sera pas plus tôt que le jour même du transfert par l'Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée de ses parts sociales au Bénéficiaire (la Date de Réalisation). La Date de Réalisation peut être modifiée par voie de notice écrite envoyé par l'Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée à l'Associé Tenu de Céder. Pour les besoins de ces Statuts, Documents de Transfert désigne les accords et tout autre document requis par les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée en rapport avec le transfert des parts sociales par les Associés Tenus de Céder en conformité avec cet article 10, y compris, sans restriction, contrats de transfert, contrats de confidentialité, notices de transfert, conventions de dépôt, ou des lettres de souscription pour souscrire à de parts sociales nouvellement émises du Bénéficiaire, qui sont communiquées aux Associés Tenus de Céder à tout moment avant la Date de Réalisation (envoyés ensemble avec la Notification de Cession ou non).

Après réception de la Notification de Cession, un Associé Tenu de Céder a l'obligation envers tous les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée de transférer la totalité de ses parts sociales au Bénéficiaire à des conditions pas moins favorables que celles convenues entre les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée et le Bénéficiaire à la Date de Réalisation, tel qu'il est décrit dans les Documents de Transfert. A cet effet, un Associé Tenu de Céder doit envoyer les Documents de Transfert signés par lui, qui doivent être reçus par le Bénéficiaire avant ou à la Date de Réalisation.

Si, à la Date de Réalisation, un Associé Tenu de Céder fait défaut de transférer ses parts sociales conformément à cet article 10, la Société est autorisée, par un pouvoir spécial et irrévocable donné par chacun des Associés Tenu de Céder, au nom et pour le compte de l'Associé Tenu de Céder, de compléter et envoyer les Documents de Transfert et tous les autres documents et de faire toute chose que la Société pourra, à sa seule discrétion et à des termes déterminés par elle-même, considérer comme étant nécessaire à la performance par l'Associé Tenu de Céder de ses obligations sous cet article 10, y compris, sans restriction, la signature des registres de la Société au nom de l'Associé Tenu de Céder et d'enregistrer le transfert des parts sociales de l'Associé Tenu de Céder au Bénéficiaire et la réception par la Société d'une contrepartie d'un tel transfert.

Chacun des Associés Tenus de Céder doit ratifier et confirmer, dans la mesure requise, tous les actions complétés et tous les documents exécutés par la Société dans l'exercice de son pouvoir spécial décrit dans le paragraphe ci-dessus.

Si, à la réception de la Notification de Cession et avant la Date de Réalisation, un Associé Tenu de Céder transfère une partie de ses parts sociales à toute autre personne que le Bénéficiaire, l'Associé Tenu de Céder reste responsable pour compléter les obligations résultant de l'exercice des droits de vente forcée sous cet article par l'Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée et le bénéficiaire de ce transfert sera conjointement responsable avec cet Associé Tenu de Céder et sera traité comme Associé Tenu de Céder pour les besoins de cet article 10.

La responsabilité de l'Associé Tenu de Céder sous cet article 10 est conjointe, et non conjointe et solidaire.

Pour les besoins de cet article 10:

(a) Affilié désigne en relation de toute personne, toute Filiale ou Société Mère de cette personne ou toute autre Filiale de cette Société Mère.

(b) une société est une Filiale d'une autre société, sa Société Mère, si cette autre société:

(i) détient une majorité des droits de vote dans la société, ou

(ii) est un membre de la société et a le droit de nommer ou révoquer une majorité de son conseil de gérance, ou

(iii) est un membre de la société et contrôle seule, à la suite d'une convention avec d'autres membres, une majorité de ses droits de vote,

ou si elle est la Filiale d'une société qui est elle-même une filiale de cette autre société.

(c) une société est une Filiale en Propriété Exclusive d'une autre société si elle n'a pas de membres à l'exception de cet autre et sa Filiale en Propriété Exclusive agissant au nom et pour le compte de cet autre ou ses filiales en propriété exclusive.

(d) Groupe en Propriété Exclusive désigne une personne morale et toute Société Holding de laquelle elle est une Filiale en Propriété Exclusive et toute autre Filiale en Propriété Exclusive de cette Société Holding (y compris toute filiale en propriété exclusive de cette personne morale).

Art. 11. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 16 des statuts sont d'application.

Art. 12. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. A chaque gérant peut être attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 13.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques et, en présence de gérants A et B, par la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant ou, en présence de gérants A et B, un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B conjointement, pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (email), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. Assemblée générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (email)).

Art. 16. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 19. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 20. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 22. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l., susmentionnée:	12.500 parts sociales
Total:	12.500 parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de GBP 12.500 (douze mille cinq cents livres sterling) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2016.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille six cents euros (EUR 1.600).

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 3 (trois). Sont nommés pour une durée indéterminée:

En tant que gérant A:

- Louis Paletta, ayant son adresse professionnelle au 7 Village Circle, Suite 335, Westlake, USA.

En tant que gérants B:

- Davy Toussaint, dont l'adresse professionnelle est au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; et
- David Catala, dont l'adresse professionnelle est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. le siège social de la société est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 11 décembre 2015. 2LAC/2015/28464. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 December 2015.

Référence de publication: 2015203014/502.

(150228251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Oxley Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 152.706.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016051517/10.

(160009734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

RFCL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 176.899.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 30 octobre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015203049/13.

(150227989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.
